

MARCHÉVILLE INFOS

marcheville28.fr

Janvier - Février 2021



LE MOT DU MAIRE

Pour une meilleure année 2021 !

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux 2021. La formule traditionnelle de « bonne année, bonne santé » est aujourd'hui difficile à pratiquer avec la crise Covid 19 qui s'est installée durablement dans le paysage quotidien. Souhaitons donc à toutes et tous, une meilleure année 2021. Que 2021 porte l'espoir du retour à une vie enfin normale !

J'ai d'abord une pensée pour toutes les personnes et leurs proches qui ont été frappés par cette maladie aux contours si mystérieux. Notre existence a été bouleversée par le premier confinement, toutes les obligations mises en place comme les attestations de déplacement, le port du masque obligatoire même dans une commune où il n'y a pas foule dans les rues... Certaines libertés fondamentales ont été restreintes. La vie sociale s'est réduite au minimum vital. Des contacts lointains avec ses proches et amis, plus de rassemblements, plus de réunions, plus de grands repas pris en commun. La vie associative est plongée dans un profond sommeil. Toutes les animations habituelles ont disparu en 2020. Après les vacances et la reprise de l'école, c'est le second confinement suivi d'une période de couvre feu. Impossible de prévoir ce qui va suivre en 2021 avec la persistance d'un virus très contagieux et une vaccination dont il faudra attendre la mise en œuvre à grande échelle et ses premiers effets.

Installée début juillet dans ce contexte inédit, l'équipe municipale s'est peu à peu déployée avec les contraintes de la période estivale et toujours celles de la crise sanitaire. Depuis, avec ses différences, elle est au travail. Espérons que 2021 apporte la fin de cette crise et une forme de renouveau. Continuez à prendre soin de vous. Vive Marchéville !

Le Maire
Patrick LAGE

UN PREMIER BILAN APRÈS 6 MOIS DE MANDAT

Installé le 3 juillet, le nouveau conseil municipal s'est mis au travail dans un contexte bien particulier. Celui de la période estivale conjuguée avec la persistance de la crise sanitaire puis son rebond. Premier bilan après 6 mois de mandat.

UN BUDGET À ADOPTER EN URGENCE

Le budget 2020 de la commune n'avait pas été adopté en début d'année comme c'est le cas le plus fréquent alors que les travaux les plus importants depuis 6 ans, la rue du cimetière, étaient lancés avec la prolongation de mandat de l'ancien exécutif. C'est le nouveau conseil municipal qui a donc voté en urgence ce budget le 17 juillet contraint par des choix qui ne sont pas le siens. Ce chantier grand format de la rue du cimetière à environ 250 000 euros est financé par un emprunt de 100 000 euros et en utilisant la quasi totalité des économies réalisées ces dernières années. Un choix d'investissement surprenant puisque les réparations du mur de la mare auraient dû constituer une priorité. Autre surprise de ce budget : le déficit du budget annexe de l'eau qu'il a fallu renflouer avec une subvention de 31 000 euros du budget général.

LES RETARDS DE LA RUE DU CIMETIÈRE

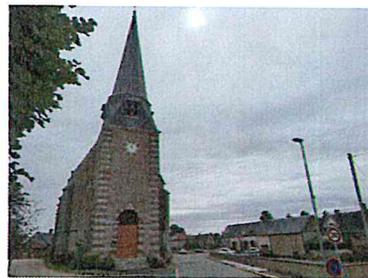
Avec les contraintes de la dépose des fils téléphoniques et de la fibre posée en aérien, les travaux de la rue du cimetière ont pris un



grand retard. La fin de chantier était prévue en septembre. Mais la mise en œuvre de cette dépose assurée par les opérateurs Orange et SFR, en lien avec la communauté de communes Entre Beauce et Perche, a été laborieuse. Les derniers lignes ont été enlevées début janvier permettant la dépose des poteaux ciments. Mais avec la trêve hivernale, le goudronnage de la rue ne pourra être effectué dans la foulée.

PRÉSERVER L'ÉGLISE

Conséquence de la loi de séparation des églises et de l'État de 1905, les édifices culturels sont entrés dans le patrimoine communal. La commune est responsable de l'entretien de l'église Saint-Chéron. Alors que des ardoises se détachent de la toiture de l'église, des travaux sont prévus pour sa sauvegarde. Une mise en peinture complète de la porte d'entrée doit aussi être réalisée.



UNE ÉTUDE DE SOL POUR LES TRAVAUX DE LA MARE

Un carottage va être effectué aux abords de la mare de l'église pour connaître la nature du sous-sol. Il va permettre aux entreprises de

ÉLECTIONS MUNICIPALES : UN ENTRE-DEUX TOURS DE PLUS DE 100 JOURS

2020 était l'année du renouvellement des conseils municipaux. Contre toute attente, en pleine crise sanitaire, le 1er tour a été maintenu au 15 mars. Les électeurs donnaient une majorité aux candidats de la liste « Marchéville votre village » avec 6 élus pour 11 sièges. Le 17 mars le pays était confiné. Un recours était formé par l'autre liste en lice pour demander au Tribunal administratif l'annulation de cette élection. Le second tour se déroulait le 28 juin avec une participation en berne et une dynamique de campagne engluée dans le second tour le plus long de l'histoire de la Vème République avec plus de 100 jours... La seconde liste « Unissons votre village » obtenait 5 élus. Le 3 juillet Patrick Lage était élu maire de Marchéville face à Philippe Huvet. Thierry Hémon était élu 1^{er} adjoint, Marie-Line Amé, seconde adjointe et Corinne Vaudolon, 3ème adjointe. A la mi-septembre, le Tribunal administratif d'Orléans rejetait le recours en annulation du 1er tour des municipales.

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La communauté de communes Entre Beauce et Perche a décidé pour 2021 d'une augmentation de la redevance annuelle de contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif (fosse septique) qui passe de 16 à 18 euros. Cette redevance est collectée au profit de la Communauté de communes à travers la facture d'eau émise par la commune.

SYNELVA RENFORCE LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Dans le secteur de l'église de Marchéville, des habitants ont alerté le fournisseur d'électricité Synelva pour des chutes de tension électrique. Synelva va renforcer dans les prochaines semaines le réseau basse tension avec l'installation d'un nouveau transformateur. Il sera installé à proximité de l'église.

faire des propositions pour la consolidation du mur de la mare de l'église. Au moment des travaux de consolidation du mur de la mare, il faudra, avec toutes les garanties environnementales, vider la mare en lien avec le conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

INFORMER LES HABITANTS

Comme annoncé dans le programme de « Marchéville, votre village » l'information en direction des habitants a été développée avec la création de la lettre « Marchéville infos ». Le site Internet de la commune, « marcheville28.fr » a été créé en lien avec l'Association des maires ruraux. D'autres projets sont en cours pour développer l'information communale.



COHABITER AVEC LES ÉOLIENNES

Le parc éolien de Marchéville est officiellement entré en service en mai 2020. Un questionnaire sur les premiers impacts liés à leur implantation a été lancé par la commune. Avec un bon taux de retour de questionnaire, les habitants regrettent le manque de concertation et d'information sur cette installation et constatent les nuisances notamment sonores de ces

éoliennes trop proches des habitations. Ils s'interrogent notamment sur les mesures compensatoires. En lien avec la société exploitante et les services de l'État, une étude acoustique va se dérouler en mars pour corriger éventuellement les niveaux d'émission par rapport aux normes en vigueur.

DES CHANTIERS ET DES PROJETS

- **Devise républicaine.** Comme annoncé, le triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité » a été installé sur le fronton de la mairie comme sur l'école
- **Colis de Noël pour les aînés.** Avec l'impossibilité sanitaire d'organiser le repas annuel des aînés, un colis de Noël a été distribué aux plus de 65 ans qui s'étaient inscrits pour en bénéficier.
- **Réaménagement de l'ancien arsenal.** Situé à proximité du monument aux morts, l'ancien arsenal des pompiers est en cours de travaux pour créer un sol en dur avec des portes qui seront restaurées.
- **Sens interdit route de Mocquesouris.** Pour des raisons de sécurité le pont de Mocquesouris au Breuil est interdit à la circulation de tous les véhicules, y compris les deux roues, sauf évidemment pour les riverains, les engins agricoles, les véhicules de service public et de livraison.
- **Chatons.** Alertée par des habitants la commune a activé la convention avec la fourrière départementale pour limiter la prolifération des chatons errants et permettre de les soigner pour ensuite les proposer à l'adoption. La signature d'une convention avec 30 millions d'amis est à l'étude pour une campagne de stérilisation des chats.
- **Armoire à livres.** L'installation d'une armoire à livres était prévue dans le programme de la liste « Marchéville votre village ». Après des retours d'expérience des communes voisines, l'idée évolue vers une mise en place dans une salle de la mairie qui serait accessible aux lecteurs et aux personnes souhaitant déposer des livres.
- **Ateliers pour les enfants.** Animés par des parents bénévoles, des ateliers prévus le mercredi pour les enfants sont à l'étude. Ils proposeront des activités comme, par exemple, du scrapbooking.
- **Appel aux habitants.** Le nouveau site de la commune veut développer une rubrique sur l'histoire de Marchéville. Un appel est lancé aux habitants qui disposeraient de documents à ce propos et notamment de cartes postales anciennes qui seraient prêtées pour être rapidement numérisées et rendues à leurs propriétaires.

Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Église. 28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36. commune-de-marcheville@orange.fr marcheville28.fr

Directeur de la publication : Patrick Lage. Imprimé par nos soins.